

AVIS PUBLIC
PROJET DE RÉSOLUTION PPCMOI 36-2021-1
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÉSOLUTION PPCMOI 36-2021-1

Le conseil municipal a adopté, par sa résolution 191-2021, à sa séance du 3 mai 2021, le projet de résolution PPCMOI 36-2021-1 - Demande de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) autorisant l'ajout d'un quatrième étage calculé à partir de l'emprise de la rue Principale Ouest (adjacente au lot 6 275 920), dans la zone commerciale résidentielle Eh31Cr, à l'égard de l'immeuble projeté situé au 494, rue Principale Ouest sur le lot 6 275 920 du Cadastre du Québec.

Par cette même résolution, le conseil a résolu que l'assemblée publique de consultation devant porter sur ce projet de résolution soit remplacée par une consultation écrite annoncée 15 jours au préalable, tel que prévu à l'arrêté ministériel 2020-049 du 4 juillet 2020.

Les principaux objets de ce projet de cette résolution sont :

Article	Objet	Zone existante concernée
130	Permettre la classe d'usage C3.1 - Hébergement commercial, alors que le Règlement de zonage 2368-2010 interdit cet usage dans la zone commerciale résidentielle Eh31Cr où est situé l'immeuble du 494, rue Principale Ouest visé par la demande;	Eh31Cr
130	Permettre l'ajout d'un 4e étage, calculé à partir de l'emprise de la rue Principale Ouest, alors que le règlement de zonage 2368-2010 autorise un maximum de 3 étages, calculés à partir du sol naturel, dans cette zone.	Eh31Cr

Ce projet de résolution concerne la zone Eh31Cr.

Ce projet de résolution, conformément à la loi et à l'arrêté ministériel 2020-049 du 4 juillet 2020, fait l'objet d'une **consultation écrite** qui se déroulera jusqu'au **20 mai 2021, 16 h 30**.

Aux fins de cette consultation, les commentaires, approbations ou oppositions relatifs au projet de résolution doivent être transmis par écrit, soit par la poste à : Centre des services techniques Planification et développement du territoire à l'attention de Mme Mélissa Charbonneau, coordonnatrice, Division urbanisme, Ville de Magog, 520, rue Saint-Luc, Magog (Québec) J1X 2X1, par la chute à courrier à la même adresse ou encore par courriel à m.charbonneau@ville.magog.qc.ca et être reçus au plus tard le **jeudi 20 mai 2021, à 16 h 30**. Ils seront transmis au conseil avant adoption du règlement.

Le nom de la personne et la nature de son commentaire apparaîtront au compte-rendu de la consultation écrite qui sera déposé en séance du conseil et qui sera publié sur le site internet de la Ville de Magog.

Ce projet de résolution contient des dispositions propres à une résolution susceptible d'approbation référendaire.

Ce projet de résolution, ainsi que le plan de la zone concernée et des zones contiguës peuvent être consultés sur le site internet de la Ville de Magog au www.ville.magog.qc.ca/avispublics. Une présentation du projet de résolution peut également être consultée sur notre site internet à la même adresse. Toutefois, pour plus d'informations concernant ce projet de résolution, veuillez contacter la Division urbanisme, au numéro 819 843-3333, poste 540.

Les plans des zones concernée et contiguës sont joints au présent avis.

Donné à Magog, le 5 mai 2021.



M^e Marie-Pierre Gauthier,
Greffière adjointe